BALO

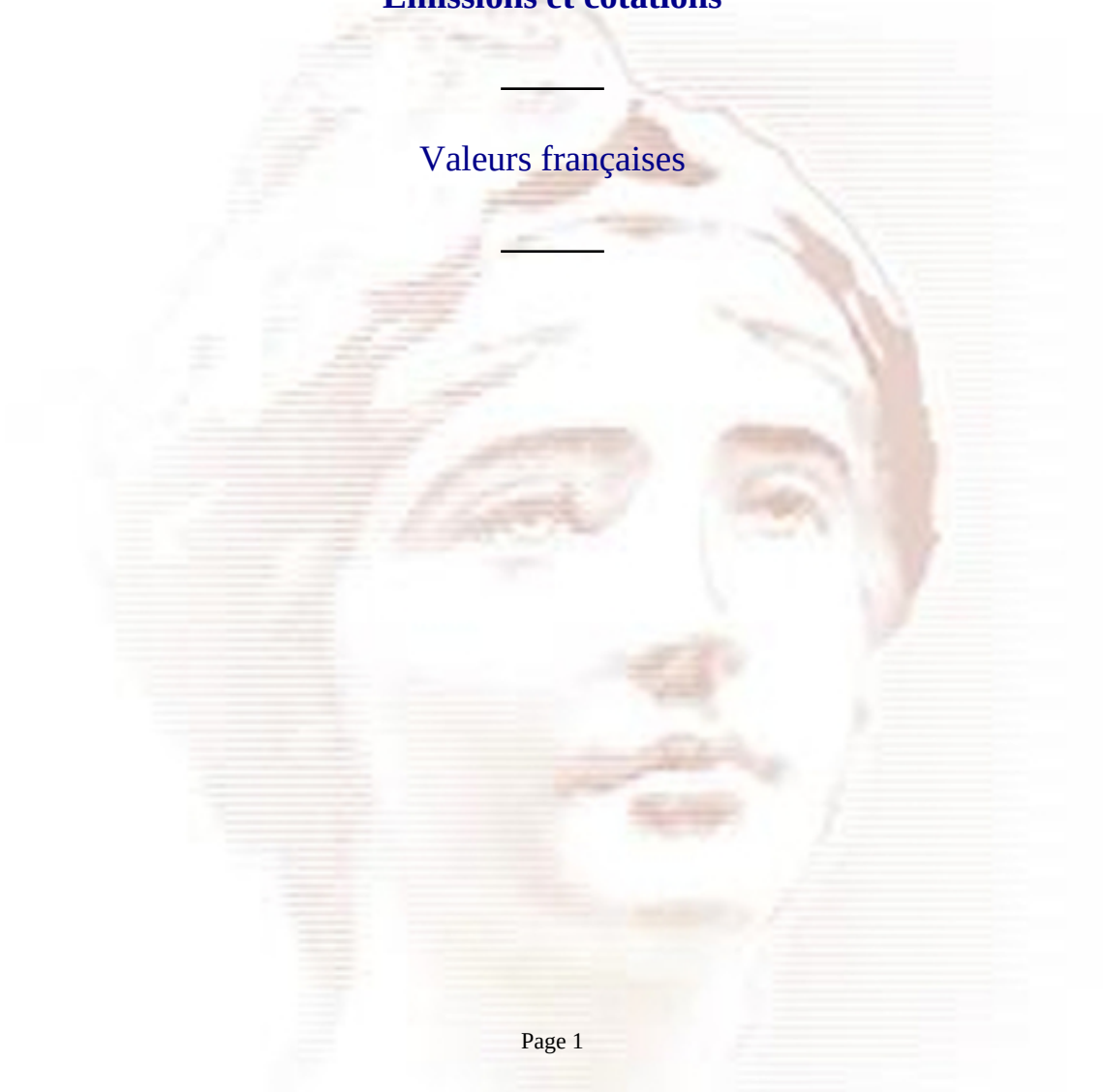
BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Emissions et cotations

Valeurs françaises



SOFIPRIME

Société Civile de Placements Immobiliers à capital fixe, faisant offre publique de placement,
au capital de 16.710.576 €
Siège social : 303, square des Champs Elysées – Evry Courcouronnes - 91026 Évry Cedex
822 219 036 RCS Evry

Société Civile de Placement Immobilier au capital de 16.710.576 € régie par les articles L.214-1, L.214-24 à L.214-24-23, L.214-86 à L.214-120, L.231-8 à L.231-21, D.214-32 à D.214-32-8, R.214-130 à R.214-160 du Code Monétaire et Financier, les articles 422-189 à 422-236 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Capital initial : 760.000 €
Capital statutaire : 150.000.000 €

Objet social : L'acquisition directe ou indirecte, et la gestion d'un patrimoine immobilier locatif principalement à usage d'habitation. Pour les besoins de cette gestion, elle peut procéder à des travaux de toute nature dans ces immeubles, notamment les opérations afférentes à leur construction, leur rénovation, leur entretien, leur réhabilitation, leur amélioration, leur agrandissement, leur reconstruction ou leur mise aux normes environnementales ou énergétiques. Elle peut acquérir des équipements ou installations nécessaires à l'utilisation des immeubles.
Elle peut, en outre, céder des éléments de patrimoine immobilier dès lors qu'elle ne les a pas achetés en vue de les revendre et que de telles cessions ne présentent pas un caractère habituel

Date d'expiration de la société : 29 août 2115

La responsabilité de chaque associé est engagée à l'égard des tiers à hauteur de sa part dans le capital de la société.

PROROGATION DE LA QUATRIEME AUGMENTATION DE CAPITAL

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 8 des statuts et conformément aux modalités de la quatrième augmentation de capital de la société SOFIPRIME en cours de souscription, la Société de Gestion décide de proroger cette augmentation de capital selon les modalités ci-dessous :

Date de clôture de l'augmentation de capital: 31 juillet 2022 avec faculté de :
- Limiter l'augmentation de capital au montant effectivement souscrit à la date de clôture sous réserve qu'il représente au moins 75 % de l'augmentation de capital,
Ou
- Clôturer par anticipation, sans préavis, si le montant de 15.105.000 € est collecté,
Ou
- Dans le cas où, à la date du 31 juillet 2022, les souscriptions et versements reçus seraient inférieurs à 75 % du montant de l'augmentation de capital, celle-ci pourra être prorogée.

Les autres conditions de cette augmentation de capital demeurent celles fixées dans la notice d'ouverture de la quatrième augmentation de capital ayant fait l'objet d'une publication au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 21 juillet 2021.

La note d'information a reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers SCPI n° 21-11 en date du 6 juillet 2021.

Cette note d'information peut être :
- consultée sur le site www.sofidy.com
- adressée sur simple demande écrite à SOFIDY 303, square des Champs Elysées – Evry Courcouronnes - 91026 EVRY Cedex
- adressée sur demande téléphonique au service « Epargne-Associés » de SOFIDY au 01.69.87.02.00